

Article de quotidien Le Parisien du 28 novembre 2013

« Le prosélytisme en prison sous surveillance »

Sollicité, le ministère de la Justice assure que la situation dénoncée par Antoine par l'intermédiaire de son avocat a été réglée avec la diligence habituelle en pareil cas. S'il souligne qu'il ne faut pas « amalgamer les extrémistes prosélytes aux croyants musulmans qui vivent leur foi dans le respect des règles républicaines », il assure que ce phénomène est bien pris en compte.

Créés en 2004 après les attentats de Madrid, revendiqués par Al-Qaïda, les services du renseignement pénitentiaire — forts d'environ 80 agents — contrôlent au quotidien les attitudes jugées « suspectes » de certaines des 65000 personnes actuellement détenues en France.

Depuis 2010, des consignes précises ont été édictées et plusieurs agents ont été particulièrement formés à la détection de prisonniers adeptes d'un prosélytisme agressif, ainsi qu'à l'identification de détenus qui « se radicalisent par eux-mêmes ». Plusieurs fiches distribuées aux surveillants pénitentiaires recensent ainsi de nombreux indicateurs comportementaux (lectures, refus de se mêler aux autres, tenue vestimentaire, port de la barbe...) qui peuvent traduire une radicalisation. Selon plusieurs sources judiciaires, entre 150 et 200 personnes aujourd'hui détenues seraient considérées comme des islamistes radicaux. Si les services de la chancellerie estiment que l'on « ne se radicalise pas davantage en détention qu'en milieu ouvert », ils conviennent que « le choc provoqué par l'enfermement peut être un terrain favorable pour que les plus démunis s'enferment dans un repli identitaire ». Ils rappellent aussi que les conseillers d'insertion et de probation « travaillent chaque jour à l'accompagnement individualisé des détenus dès leur entrée en détention ». Pour lutter contre le prosélytisme agressif de détenus, 15 nouveaux aumôniers musulmans s'ajouteront dès 2014 aux 154 qui interviennent dans les 191 établissements pénitentiaires du territoire.